



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

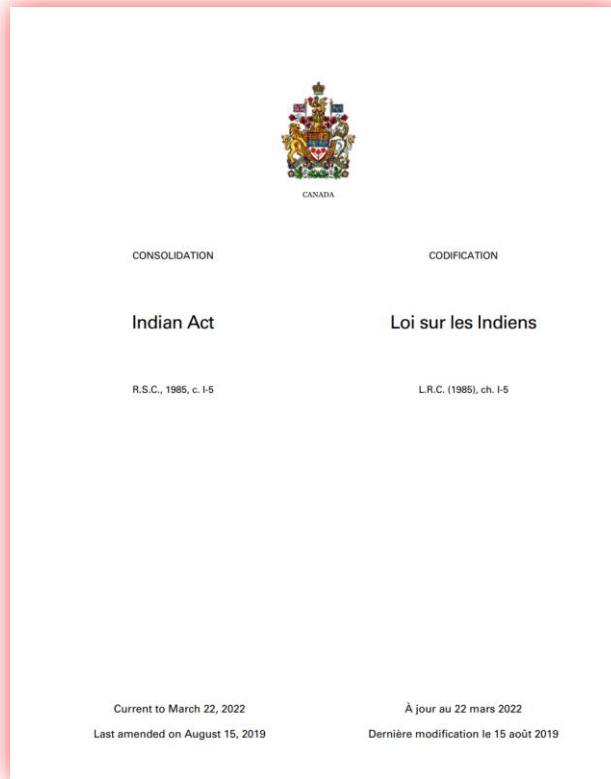
Gestion des terres : reconnaître et comprendre les différences

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres - 12 mai 2022

Canada

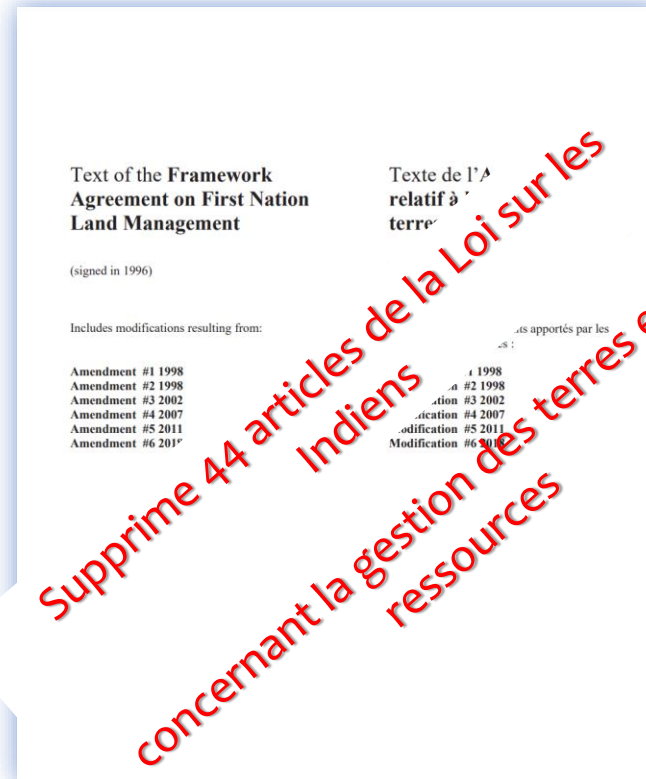
Comment la gestion des terres diffère-t-elle entre :

Loi sur les Indiens

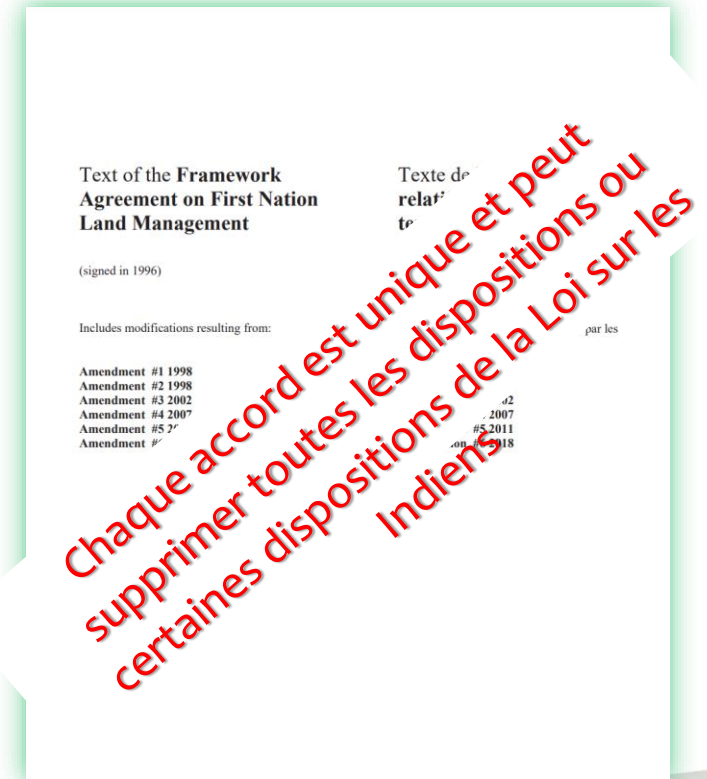


Code foncier

Accord-cadre relatif à la gestion
des terres des Premières Nations



Autonomie gouvernementale Entente



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Système d'enregistrement :

Loi sur les Indiens

Code foncier

*Accord-cadre relatif à la gestion
des terres des Premières Nations*

Accord sur l'autonomie gouvernementale

Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) - référentiel des **instruments** concernant les terres des réserves indiennes gérées en vertu de la Loi sur les Indiens*



Système d'enregistrement des terres des Premières Nations (SETPN) - registre des **documents** relatifs aux terres des Premières Nations gérées en vertu de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations et de leur propre code foncier des Premières Nations

- ***Contient des terres qui sont exclues d'un code foncier** (gérées en vertu de la Loi sur les Indiens)
- Duplicata (p. ex. bande indienne Musqueam)



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Enregistrement des terres indiennes (SETI) vs Enregistrement des terres des Premières Nations (SETPN)

First Nation Land Register
www.aadnc-aandc.gc.ca

Français eRIP/CLSS Help Contact Us aadnc-aandc.gc.ca

HOME INSTRUMENTS EOT LAND REPORTS TANIA BIGSTONE SYSTEM MAINTENANCE

Search Instruments Add Instrument

SEARCH CRITERIA HIDE

Registration Number Legacy File Number: Status:

Instrument Type: Purpose

Registration Start Date Registration End Date Reserve

Province Region:

Band PIN:

Crown Land Legal Description

ADVANCED SEARCH CRITERIA SHOW

SELECTED CRITERIA HIDE

Registry: ☒ FNLRS ☐ ILRS ☐ SGFNLRS ☐ Include Sub-surface Parcels

Search Clear Report Save

SEARCH RESULTS



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Enregistrement des terres indiennes (SETI) vs Enregistrement des terres des Premières Nations (SETPN)

Registry: ILRS

**You may remove individual selected criteria by clicking the X next to the criteria to be removed from the search.*

Search

Clear

Search Criteria

Registry:

ILRS

FNLRS

ILRS

SGFNLRS

Purpose:

Registration Number:

Legacy File Number:

Province:

PIN:

Legal Description:

Band/First Nation:

Reserve:

☐ Reserve Code ☒ Reserve Name



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Loi sur les Indiens

Code foncier

Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations

Accord sur l'autonomie gouvernementale

Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) :

- référentiel des **instruments** concernant les terres des réserves indiennes gérées en vertu de la Loi sur les Indiens*

Système d'enregistrement des terres des Premières Nations (SETPN)

- registre des **documents** relatifs aux terres des Premières Nations gérées en vertu de *l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations* et de leur propre code foncier des Premières Nations
- *Contient des terres qui sont exclues d'un code foncier** (gérées en vertu de la Loi sur les Indiens)
- Duplicata (p. ex. bande indienne Musqueam)

Varient :

- Indépendante (p. ex. Nation Nisga'a)
- Provinciale (p. ex. Première Nation de Tsawwassen)
- SETI et provinciale (par exemple, la Nation Shíshálh)
- Territorial (p. ex. Nation Tłı̨chǫ)
- Système d'enregistrement des terres des Premières Nations autonomes (SETPNA)** (p. ex. Première Nation de Westbank)



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Loi sur les Indiens

Code foncier

Accord-cadre relatif à la gestion
des terres des Premières Nations

Accords sur l'autonomie gouvernementale

SETI : géré par Services aux Autochtones Canada (SAC)	SETPN : administré par SAC	Consultez l'entente d'autonomie gouvernementale applicable
Les intérêts ou les licences doivent être accordés conformément à la Loi sur les Indiens (le ministre a autorité finale)	Les intérêts ou les licences doivent être établis conformément au code foncier ou à d'autres lois pertinentes	
L'agent d'enregistrement de SAC saisit les informations dans le registre via CITRIX et conserve les originaux Le SETI n'est pas sans papier	La Première Nation saisit les informations dans le registre via Citrix et conserve les documents originaux Le SETPN est sans papier	
Pas de priorité des instruments	Priorité d'enregistrement	
Pas de règlement sur le registre	Règlement sur le registre des terres des Premières Nations	
Une autorité statutaire est requise pour que les transactions soient exécutoires	Le code foncier indiquera le caractère exécutoire des intérêts ou des licences (uniquement ceux enregistrés au SETPN)	



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Système d'arpentage :

Loi sur les Indiens

Codes fonciers

*Accord-cadre relatif à la gestion
des terres des Premières Nations*

Accords sur
l'autonomie
gouvernementale

Système d'arpentage des terres du Canada

- Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada
- Les instructions d'arpentage sont émises par la DAG

Lettre d'entente interministérielle

Système d'arpentage des terres du Canada

- Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada
- Les instructions d'arpentage sont émises par la DAG

Tableau A de la lettre d'entente interministérielle

- Les désignations et les cessions ne sont pas applicables
- Le code foncier et/ou les lois peuvent affecter les levés

Les terres exclues ne font pas partie
du code foncier

Variet :

- Système d'arpentage provincial (p. ex. Nation Nisga'a)
- **Système d'arpentage des terres du Canada** (p. ex. Première Nation de Westbank, Nation Shíshálh)

- Lettre d'entente entre la Première Nation de Westbank et la DAG
- Consultez l'entente d'autonomie gouvernementale applicable



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Considérations :

- Soyez conscient du système de gestion des terres pour les terres arpentées (terminologie, étendue des terres, lois, système d'enregistrement, etc.)
- Soyez conscient de la courbe d'apprentissage pour tout le monde
- Ressources supplémentaires :
 - Succursales régionales de la Direction de l'arpenteur général
 - **Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations : labcr.com**
 - **Association nationale des gestionnaires des terres autochtones : nalma.ca**
 - Association des arpenteurs des terres du Canada



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada



Canada

Questions ?



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada 